

Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie!)

2016 / n° IV
(X^e année)



Tardi © Casterman

Chers amis

La rédaction d'un dictionnaire / encyclopédie me prend tellement de temps et d'énergie que je n'ai littéralement pas le temps de rédiger cette *Lettre* aussi fréquemment que l'exigeraient les événements et l'actualité des recherches et publications.

En vous priant d'excuser une forme réduite, limitée à quelques annonces, avec beaucoup de liens qui, je l'espère, seront opératoires, je vous donne rendez-vous pour une nouvelle Lettre dès que mon horizon éditorial s'éclaircira...

Bien sincèrement

Jmb

Sad News

La nouvelle a pu vous échapper, mais elle a touché tous ses amis et ceux qui appréciaient son talent, son humour et sa sensibilité...

Le réalisateur Patrick Volson s'en est allé, discrètement, à la fin du mois d'août.

On lui doit un des meilleurs films sur la police sous l'occupation : *Le Temps de la désobéissance*, une fiction réaliste inspirée de l'histoire des policiers du service des étrangers de Nancy.

Nous avons en projet avec sa scénariste Corinne Atlas une saga policière qui n'a pas trouvé preneur chez les « diffuseurs »... Regrets éternels.

1/ ARCHIVES :

• **Nouvelles insolites, des fonds qui s'ouvrent, des pistes de recherche, un colloque...**

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/08/30/bibliothecaires-anglais-devenir-auxiliaires-police>

<http://www.archimag.com/vie-numerique/2015/11/23/attentats-200000-abonn%C3%A9s-compte-twitter-police>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2015/11/23/61-kg-archives-holocauste-mur-appartement-budapest>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2015/05/06/albanie-declassification-archives-police-secrete>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2015/11/23/attentats-archives-municipales-saint-etienne-collectent-messages>

<http://www.archimag.com/demat-cloud/2016/08/23/moines-abbaye-archivage-electronique-brasseurs-biere>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/02/19/croix-rouge-internationale-archives-audiovisuelles-en-ligne>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/02/18/insolite-archives-administration-belge-stockees-piliers-pont>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/02/18/jacques-delors-ouvre-archives-personnelles-consultation>

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/02/18/grande-bretagne-441-biblioth%C3%A8ques-ferm%C3%A9es-cause-aust%C3%A9rit%C3%A9>

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/02/16/bibliotheque-humaine-chypre-refugies-livrent-habitants>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/02/11/10000-dollars-prix-payer-acc%C3%A9der-archives-cia>

<http://www.archimag.com/vie-numerique/2016/04/13/secret-affaires-directive-europ%C3%A9enne>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/04/15/journaliste-belge-hasard-salah-abdeslam-video-archive>

<http://www.archimag.com/reseaux-sociaux/2016/05/09/twitter-fin-renseignement-us>

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/05/09/plus-un-million-images-british-library-flickr>

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/05/03/milliers-documents-etonnants-cnrs-gratuits>

<http://www.archimag.com/vie-numerique/2016/05/02/s%C3%A9nateurs-confirment-d%C3%A9lai-6-mois-acc%C3%A8s-revues-scientifiques>

<http://www.archimag.com/univers-data/2016/05/02/cnn-application-gratuite-data-election-presidentielle-americaine>

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/05/06/trois-mois-prison-couple-accuse-deux-livres-bibliotheque>

<http://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2016/05/06/images-future-bibliotheque-nationale-israel>

► Rappel :

Colloque international "archives des dictatures sud-américaines", Paris, 12-14 octobre 2016

L'intérêt des archives dans le contexte du travail de mémoire sur la période des dictatures sud américaines dites du plan Condor.

Inscription en ligne à l'adresse :

<http://goo.gl/forms/EMj49fnB8jUMkbWh1>.

La première journée aura lieu aux archives diplomatiques de La Courneuve et les deux journées suivantes à l'école nationale des Chartes.

Il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs journées.

● [Un professeur de Stanford met gratuitement en ligne tous ses cours sur la photo](#)
// [Photoreview](#)

● [Sur les traces de Weegee, photographe de scènes de crime](#)
// [Photoreview](#)

● [Une manifestante noire face à la police : décryptage d'une photo déjà iconique](#)
// [Photoreview](#)

● [Once Upon A Time In Kazimierz: Stories from the Old World](#)
// [LensCulture](#)

● **CRIMINOCORPUS : musée virtuel**

le Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines

criminocorpus.org

(Communiqué et dossier de presse [ici](#).)

2/ Publications & thèses soutenues

■ Leonor Sà, conservatrice du musée de la police judiciaire portugaise, qui travaille depuis des lustres sur la police lusitanienne, a soutenu une thèse sur la photographie judiciaire au Portugal à la fin du 19^e S. qui ne manquera pas d'intéresser les amateurs et fans de Bertillon et consorts.

Le résumé de son travail soutenu à l'Université catholique de Lisbonne le 4 mai 2016 :

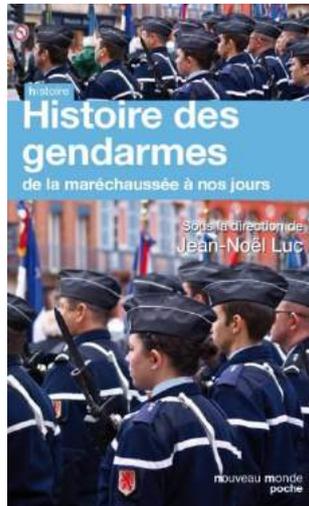
*INFAMY AND FAME:
THE MISTERY OF THE FIRST JUDICIARY PORTRAITS IN PORTUGAL
1869-1895*

This thesis deals with two photo albums of the late 19th century hitherto unknown – designated 'FTM albums' in honor of their collector and owner – which, as we hope to prove throughout the work, contain the oldest Portuguese judiciary portraits that have survived to this day. With no information regarding their origin whatsoever, the two 'FTM albums' present themselves as a 'crime mystery' whose research is carried out in this thesis in a broad and interdisciplinary perspective of Cultural Studies. The followed methodology involves a 'visual culture' empirical and interpretative line, focusing mainly on historical, anthropological, social and political approaches, as well as aesthetics and semiotics.

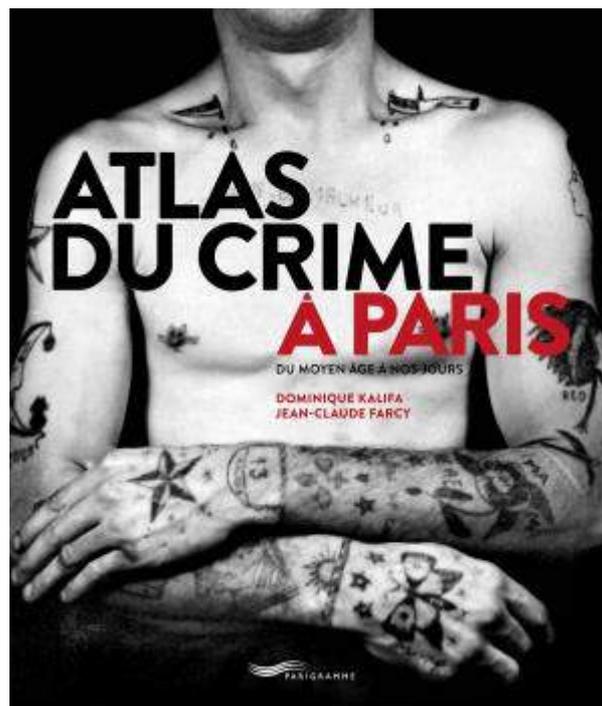
The structure of the thesis is divided into two parts: the first outlines the international context in which the advent and development of the judiciary portrait in the West take place; departing from that basis, the second is dedicated to the investigation of the Portuguese case of the two 'photo albums FTM', following a more localized and concrete perimeter, allowing a deepening research which we think has achieved to unravel the many unknown aspects of these portraits.

■ **LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire des gendarmes : De la maréchaussée à nos jours*. Paris, Nouveau Monde (poche) 2016**

Cet ouvrage est la réédition mise à jour de la première partie d' *Histoire et Dictionnaire de la Gendarmerie* paru en 2013 aux éditions Jacob Duvernet. Pour ceux qui auraient manqué l'édition originale, une édition qu'on peut emporter facilement, partout, avec soi pour lire et relire un ouvrage indispensable pour tous les curieux de « l'Arme »...



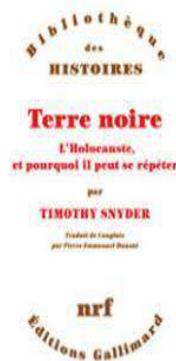
■ FARCY Jean-Claude et KALIFA Dominique, Atlas du crime à Paris. Du Moyen Âge à nos jours. Paris, Parigram, 2015.



Comment établir l'identité criminelle de Paris sur le long terme ? La ville fait-elle vraiment corps avec les larrons de la cour des miracles, avec les escarpes de la monarchie

de Juillet, avec les apaches de la Belle Époque ou les caïds des années 1930 ? L'enquête débute au milieu du Moyen Âge et s'achève aujourd'hui. Au crime s'ajoutent les agressions, les atteintes aux biens, les délits en général. Ville ouvrière, Paris a longtemps été une fourmilière où le vol, l'altercation et la rixe étaient monnaie courante. Le départ des classes populaires vers les banlieues a fait surgir une autre géographie mais, tandis que la courbe des homicides est en constante décrue, voyous et criminels parisiens à l'ancienne sont devenus, par un étonnant retour des choses, des figures familières de l'imaginaire urbain.

■ Timothy SNYDER. *Terre Noire. L'Holocauste et pourquoi il peut se répéter*. Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 2016.

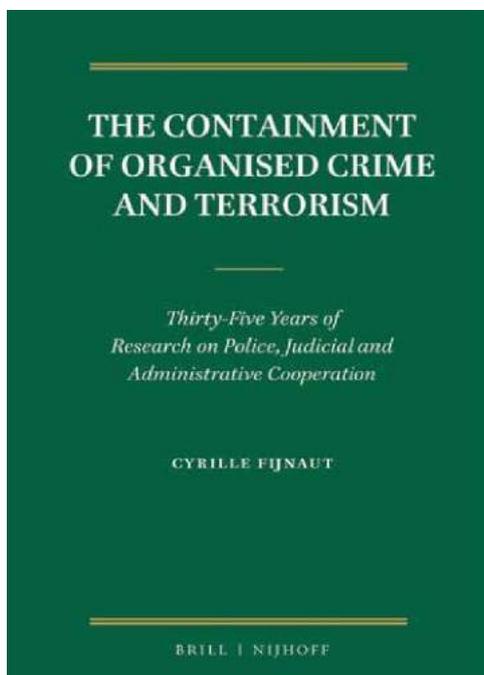


J'avais vanté ici même il y a deux ou trois ans, le saisissant et terrible *Terre de Sang* du même auteur. Celui-ci est tout aussi indispensable.

■ Cyrille Fijnaut (dir.) *The Containment of Organised Crime and Terrorism. Thirty-Five Years of Research on Police, Judicial and Administrative Cooperation*. Éditeur Brill | Nijhoff

This unique volume collects articles and contributions to edited books published throughout his distinguished career by Professor Cyrille Fijnaut, one of the world's leading experts in the fields of organised crime, security and criminology. It makes clear what issues the author systematically explored over the years and how he helped to shape the fields in which he has worked, and continues to work. The texts, reflecting the author's profound understanding of these complex fields and

wealth of experience on a practical level, are presented according to topic. In addition, the volume offers English translations of seminal articles published originally in Dutch, thus making these important texts accessible to international scholars for the first time. The volume thus constitutes a unique and indispensable resource for scholars and practitioners, inside and outside the Netherlands.

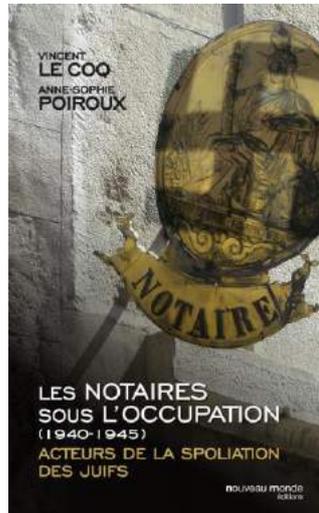


NB : Le pdf du flyer contient une offre à -25% :



Fijnaut A4 flyer
def.pdf

■ Lecoq Vincent et Poiroux Anne-Sophie. *Les Notaires sous l'occupation (1940-1945) Acteurs de la spoliation des juifs.* Nouveau Monde éditions, 2015



Il était temps que l'on s'intéresse de près à ces acteurs discrets d'une aryansisation que divers ouvrages et la commission Mattéoli ont mis au jour depuis 15 ans.

Comme l'écrivent les auteurs : « Sous le régime de Vichy, le notariat français participe massivement à la spoliation des juifs, érigée en règle de droit. La profession prétend le contraire depuis soixante-dix ans, sans être jamais démentie. En réalité, son chiffre d'affaires a quasiment doublé entre 1939 et 1942. Non seulement, les notaires ne subissent aucune sanction au lendemain de la Libération, mais ils obtiennent en 1945 une augmentation moyenne de 30 % de leurs revenus.

Le soutien inconditionnel accordé au notariat par une grande partie de la classe politique n'a d'égal que le silence assourdissant qui pèse sur son histoire. Mené à partir de sources inédites, encore difficiles d'accès malgré l'ouverture officielle des archives, ce travail de recherche lève le voile sur une partie du mystère. Ses auteurs, fins connaisseurs des arcanes de la profession, décryptent de l'intérieur les pratiques de l'« aryansisation économique » sous Vichy, le constant loyalisme des notaires vis-à-vis du pouvoir en place et les mécanismes ayant permis leur impunité.

Une étude pionnière, qui éclaire d'un jour nouveau la nécessaire réforme du notariat en France. »

Une seule critique, mais de taille : pourquoi diable faut-il que les auteurs, qui ne sont pas des historiens, « sortent » de leur sujet pour alourdir le texte d'ex-cursus douteux ou erronés sur des sujets qu'ils ne connaissent manifestement pas et sur lesquels ils écrivent des contre-vérités énormes recopiées au hasard des ouvrages qu'ils ont consultés ? Un exemple ? Picorant au hasard dans la littérature écrite sur la persécution des juifs, le CGQJ, ils attribuent (p. 136) à Lécussan, ex-milicien, auto-proclamé sous-préfet de St-Amant, l'assassinat de trente

juifs dans les puits de Guerry* dans la nuit du 24 au 25 juillet 1944 : un crime dont les auteurs sont les hommes du SD de Bourges (Hassé et Cie) et leur auxiliaire français Paoli... Lécussan est certes un criminel et on ne prête qu'aux riches, mais rendons à Paoli ce qui lui appartient : personne n'accuse Landru d'avoir tué Sadi Carnot et nous avons montré que « la Milice » n'a aucunement décidé l'exécution de Mandel qui fut assassiné – par un agent multiscarte du SD entré deux mois plus tôt dans le 2^e service de la Milice - sur ordre de Berlin (Berlière-Le Goarant, *Liaisons dangereuses*, Perrin).

*Sur cette affaire voir mise au point dans le blog HSCO et Jean-Yves Ribault (ancien directeur des Archives Départementales du Cher)
<http://www.fondationresistance.org/documents/ee/Doc00004-005.pdf>

3/ Varia

■ Pour sortir d'une histoire manichéenne figée par des enjeux mémoriels et idéologiques depuis 70 ans...

Je vous avais parlé il y plus d'un an, de HSCO (***Pour une histoire scientifique et critique de l'Occupation***) une association qui regroupe – cela mérite d'être souligné - chercheurs professionnels **et** amateurs, tous passionnés et animés de la volonté de sortir des dogmes et idées reçues assenés depuis 70 ans par des auteurs qui ont du mal à mettre à distance leur sensibilité, leurs *a priori* et détestations. À HSCO le souci est d'approcher au plus près de la vérité avec un souci permanent de rigueur

HSCO a désormais un blog :

<https://hscofrance.wordpress.com/>

qui relaie cette *Lettre aux amis* et présente des ouvrages et textes peu connus.

Surtout, HSCO sera présente aux Rendez-vous de l'histoire, à Blois, samedi 8 octobre à 16h :



STATUTS DE
L'ASSOCIATION DU :



BULLETIN
D'ADHÉSION ASSOCI



LA HSCO (ASSOCIATION POUR UNE HISTOIRE SCIENTIFIQUE ET CRITIQUE DE L'OCCUPATION) ET LES 19^È RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS SONT HEUREUX DE VOUS INVITER À LA TABLE RONDE :

" PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION
« POUR UNE HISTOIRE SCIENTIFIQUE
ET CRITIQUE DE L'OCCUPATION »
(HSCO) "

LE SAMEDI 8 OCTOBRE DE 16H00 À 17H30

› GRAND AMPHI. ÉCOLE DU PAYSAGE DE BLOIS :

MODÉRATEUR : JEAN-MARC BERLIÈRE, PROFESSEUR ÉMÉRITÉ À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE CONTRÔLE SCIENTIFIQUE, CRITIQUE DE L'ASSOCIATION HSCO.

INTERVENANTS : XAVIER LAROUDIE, CHERCHEUR INDÉPENDANT, MEMBRE FONDATEUR ET SECRÉTAIRE DE L'ASSOCIATION HSCO, FRANCK LIAIGRE, HISTORIEN, ENSEIGNANT DANS LE SECONDAIRE, MEMBRE FONDATEUR DE L'ASSOCIATION HSCO, GILBERT MOREUX, CHERCHEUR INDÉPENDANT, ALIMBRE FONDATEUR ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION HSCO.

› WWW.RDV-HISTOIRE.COM

► L'ami Michel Porret continue son œuvre de salubrité intellectuelle et historique avec son blog qui remet les événements contemporains en perspective:

Bien longtemps dans l'histoire, le « camp » est le lieu mobile de rassemblement précaire ou sécurisé des armées en campagne. Puis, le camp spatialise la déportation politique, l'internement

<https://blogs.letemps.ch/michel-porret/2016/09/14/nomadisme-force-les-camps-ordinaires-daujourd'hui/>

► Pour célébrer son quarantième anniversaire, la revue *Déviance & Société* lance un concours destiné aux jeunes chercheurs.

Déviance & Société

Concours de jeunes chercheurs 2017

Pour fêter son quarantième anniversaire, la revue *Déviance & Société* lance un concours ouvert aux **doctorants ou post doctorants ayant soutenu leur thèse postérieurement au 1 janvier 2011**.

Ces jeunes chercheurs sont invités à présenter un texte portant sur l'analyse par les **sciences sociales des normes et des déviances, y inclus (mais sans exclusivité) le crime et la Justice**. Il peut s'agir d'un compte-rendu de recherches ou d'un état des savoirs international.

Sans que les thèmes suivants soient exclusifs, un intérêt particulier est porté à :

- la fraude fiscale des entreprises ou des particuliers et son contrôle, y compris sa dimension internationale ;
- la cybercriminalité et la cybersécurité ;
- la délinquance environnementale et son contrôle ;
- les analyses quantitatives.

Les lauréats seront invités à présenter leur recherche lors d'un **colloque** organisé à Paris à l'automne 2017 par *Déviance & Société*.

Leur texte sera ensuite **publié** dans la revue *Déviance et Société*.

Les textes devront être envoyés **avant le 1er mars 2017** à l'adresse suivante : deviance-et-societe@cesdip.fr avec la mention **concours de jeunes chercheurs 2017**. Les coordonnées des auteurs devront comprendre leur université et leur discipline, ainsi que – pour les docteurs – la date d'obtention du titre.

Ils devront être rédigés **en français** et comprendre entre **50 000 et 75 000 signes (espaces, notes et références compris)**. Ces textes devront suivre les règles de présentation qui figurent à la fin de chaque numéro de la revue *Déviance & Société*.

Il est néanmoins permis aux candidats de soumettre un texte en anglais. S'ils sont sélectionnés, leurs articles seront toutefois publiés en français.

Le groupe chargé par le Comité éditorial de *Déviance & Société* de gérer ce concours **accusera réception** des textes envoyés avec la mention *concours de jeunes chercheurs*.

Puis il soumettra chacun d'eux à l'avis de trois évaluateurs. Chaque évaluateur examinera le texte préalablement anonymisé et proposera au groupe de travail soit son acceptation soit son rejet.

Enfin, le groupe de travail établira, avant le 31 juillet 2017, au sein des admissibles un classement des textes admis et retiendra parmi ceux-ci, pour publication, au maximum 7 lauréats.

Les décisions du groupe de travail sont sans appel

► **Actualisation du site de l'OSCJ**
Observatoire scientifique du crime et de la Justice (OSCJ)
Première actualisation du site
www.oscj.cesdip.fr
(juin 2016)

En 2015, dans le cadre du programme de recherche sur les *Interactions entre science, innovation, société* (ISIS) de l'Université Paris-Saclay, le CESDIP a créé un **Observatoire scientifique du crime et de la Justice (OSCJ)**.

Un des buts de l'OSCJ est de mettre sur son site (www.oscj.cesdip.fr) à la disposition des chercheurs, enseignants, étudiants, des responsables politiques, administratifs et associatifs, des journalistes et du public intéressé une information claire et lisible sur le crime et l'insécurité, **principalement du point de vue des citoyens**. Deux règles sont mises en œuvre : prendre comme point de départ des enquêtes en population générale et les confronter, à titre de comparaison, à des données institutionnelles ; procéder à cette confrontation sur le plus long terme possible afin de dégager des tendances et échapper ainsi aux apparences du court terme

Les pages du site consacrées à l'observation dans la durée du crime et de l'insécurité viennent de faire objet d'une première actualisation d'ensemble mobilisant les données les plus récentes.

Ainsi, le site (<http://oscj.cesdip.fr>) permet d'observer dans la durée :

- les agressions
- les vols personnels
- les débits frauduleux
- les cambriolages
- les atteintes aux véhicules
- l'ensemble des vols et cambriolages
- le renvoi par la victime à la police
- le sentiment d'insécurité

Pour tout renseignement, s'adresser à Philippe Robert (probert@cesdip.fr) ou Renée Zauberman (zauberman@cesdip.fr), directeurs de recherche au CNRS (CESDIP) et responsables de l'observatoire.

► **Les séminaires du CESDIP...**
Plusieurs séances devraient fortement intéresser les amis...



Programme
Séminaires Cesdip 20:

Pour toute information contacter valerianbenazeth@cesdip.fr

► La prison

Elle est au centre du discours politique, sécuritaire, elle inquiète et interroge... École du crime ? lieu de culte pour les terroristes musulmans emprisonnés...

Et l'année électorale ne fait que commencer...

Pour répondre à vos interrogations : un site et une lettre d'information ceux de P.V. Tournier (OPALE)



OPALE 2 1er
septembre 2016.pdf

Dont je reproduis les chiffres de la surpopulation carcérale :

1^{er} septembre 2015 – 1^{er} septembre 2016

Inflation carcérale : + 2 700 détenus en plus en un an (dont + 2 000 pour les prévenus)

Surpopulation carcérale : 13 800 détenus en surnombre au 1/9/16

1. Les chiffres de la surpopulation carcérale ...

Sur les 58 587 places opérationnelles, **4 102 sont inoccupées** (821 en maisons d'arrêt et 3 281 en établissements pour peine).

Les 68 253 personnes détenues se répartissent donc dans $58\,587 - 4\,102 = 54\,485$ places.

Aussi le nombre de **détenus en surnombre** est-il de $68\,253 - 54\,485 = 13\,768$

Le taux de surpopulation est donc de $13\,768 / 58\,587 = 24$ détenus en surnombre p. 100 places opérationnelles.

Sur ces 13 768 détenus en surnombre, **1 439 dorment sur un matelas** posé à même le sol.

2. Les chiffres de l'inflation carcérale : taux de croissance, sur un an, calculés au 1/9/2016.

Population sous écrou = + 3,6 %. Population détenue = + 4,1 %. Nombre de prévenus détenus = + 11 %, Nombre de détenus en surnombre = + 17 %.
Nombre de détenus dormant sur un matelas posé à même le sol = **+ 60 %**.

Nombre de places opérationnelles : + 1,3 %

NB. De 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016, la population détenue a augmenté + 2 709 (accroissement absolu annuel). Voir infra la comparaison avec les chiffres du rapport du Garde des Sceaux.

3. Evolution du nombre moyen de détenus en surnombre de 2006 à 2016

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre moyen de détenus en surnombre	9 510	11 620	13 600	11 900	9 280	10 640	12 340	12 910
Taux moyen : détenus en surnombre / places opérationnelles	19 %	23 %	27 %	22 %	16 %	19 %	22 %	22 %

* moyenne sur les 9 premiers mois

4 . A propos des projections présentées dans le rapport du Garde des Sceaux « En finir avec la surpopulation carcérale »

Dans ce rapport, le Garde des Sceaux n'échappe pas à la tentation **d'extrapoler les tendances passées** du nombre de détenus, après avoir, tout de même, rappelé que les mots « projection », « perspective » et « prévision » n'ont pas le même sens.

Ainsi, prétendant s'appuyer sur des évolutions récentes, le rapport propose deux hypothèses d'accroissement absolu annuel constant sur les 9 ans à venir. Dans l'hypothèse basse, le rapport cite le chiffre de 67 137 détenus au 1^{er} janvier 2025, ce qui donne à compter du 1^{er} janvier 2016 (66 678 détenus), **une pente annuelle de + 51 détenus** . Dans l'hypothèse haute retenue, le chiffre est de 76 254 au 1^{er} janvier 2015. Ce qui donne une pente **annuelle de 1 064 détenus**.

Ainsi l'accroissement absolu annuel à venir pourrait, d'après le rapport, être compris entre **0 et 1 100 détenus** de plus par an. Rappelons que l'accroissement absolu annuel a considérablement varié au cours des années 2012-2015 : 2012 = + 1 785 ; 2013 = + 503 ; 2014 = - 805 ; 2015 : + 408, accroissement absolue annuel moyen sur 2012-2015 = + 472.

Mais, plus important, ces hypothèses ne tiennent pas compte de **la rupture de tendance observée depuis janvier 2016**. Aujourd'hui (1/9/2016) la pente est de plus **de 2 700 détenus de plus par an**, soit près trois fois plus que l'hypothèse « haute » du rapport. Faute d'outils statistiques idoines, il est impossible d'analyser les raisons de cette rupture récente de tendance. Devant une telle ignorance, ne serait-il pas absurde d'extrapoler ? Mais l'existence, aujourd'hui, de près de **14 000 détenus en surnombre** n'est-elle pas suffisante pour défendre la nécessité de construire, tout en définissant une politique volontariste de réduction du nombre de détenus par le développement de la contrainte pénale et de la libération sous contrainte ?

© Pierre V. Tournier

► L'affaire Squarcini a soulevé une nouvelle fois le pantouflage des cadres policiers dans le privé et les liens utiles qu'ils conservent avec leurs anciens (et futurs) collègues. Ci-dessous, les réflexions élargies de Frédéric Ocqueteau sur ce problème qui ne concerne pas que la France...

Reconversion de cadres du public dans le privé : "Le risque de conflit d'intérêts est permanent" (Frédéric Ocqueteau)

Par [Clément Giuliano](#)

[Frédéric Ocqueteau, sociologue, directeur de recherches au CNRS.](#)

[© Cездip](#)

"Il n'y a pas de tiers arbitre suffisamment puissant et indépendant, même dans la justice, capable d'imposer une frontière étanche entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la sécurité", déclare Frédéric Ocqueteau, directeur de recherches au CNRS, dans un entretien à AEF. Interrogé après la mise en examen de l'ancien directeur central du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, pour trafic d'influence, le sociologue évoque un "système d'interdépendances sociologique fort" entre les responsables publics et privés de la sécurité, "qui s'équilibre à peu près par un jeu réaliste de 'gagnant-gagnant'". "Le risque de trafic d'influence ou, plus largement, de conflit d'intérêts, est donc permanent", estime Frédéric Ocqueteau. Et de recommander une plus grande transparence dans l'activité des commissions de déontologie au sein de la fonction publique.

AEF : En tant que membre du Cesdip (centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales), laboratoire du CNRS, vous travaillez sur les questions de sûreté en entreprise et sur les directeurs de sécurité (1). Bernard Squarcini, ancien directeur central du renseignement intérieur devenu gérant d'une société de conseil en sécurité, a été mis en examen mercredi 28 septembre 2016 pour plusieurs chefs d'inculpation, dont celui de "trafic d'influence" ([lire sur AEF](#)). Dans un contexte où de nombreux anciens hauts fonctionnaires de la police et de la gendarmerie se reconvertissent dans le privé, cette situation n'est-elle pas amenée à se reproduire dans d'autres cas ?

Frédéric Ocqueteau : Dans le contexte actuel, effectivement, cette mise en examen ne m'étonne pas trop. De nombreux cadres de la police, notamment dans le renseignement, ont depuis quelques années une stratégie de reconversion dans le privé, que ce soit en prenant place au sein de services internes de grandes entreprises publiques ou privées ou en créant leur propre société de services. Ils se prévalent d'un carnet d'adresses important et, pour les anciens agents des services de renseignement, de leur capacité à savoir mobiliser des informations utiles obtenues de leurs anciens collègues et subordonnés de "l'appareil secret" de l'État.

Forts de ces informations confidentielles, leurs nouveaux donneurs d'ordre ou clients ne leur demanderont pas comment ils se les sont procurées. L'essentiel est qu'elles soient une ressource stratégique. Car l'intérêt ultime des entreprises n'est pas tout à fait celui de l'intérêt général. L'entreprise sensible cherche des informations sur la concurrence, est engagée dans des stratégies d'intelligence économique ou de contre-ingérence économique. Elle peut prétendre le faire au nom de la défense du patrimoine économique national, mais en réalité, l'information stratégique qu'elle achète sert d'abord ses intérêts immédiats. Le risque de trafic d'influence ou, plus largement, de conflit d'intérêts, est donc permanent, d'autant que les barrages légaux de moralité destinés à contrôler le cloisonnement des mondes ne sont pas opérants.

Dans l'affaire Squarcini, il y a, à mon sens, une grande hypocrisie à s'étonner qu'elle ait pu éclater, car c'est le risque banal d'une réalité fréquente. Je crains que seule la dimension politisée de l'affaire, au sujet d'un personnage puissant, occulte le contexte de corruption rampante liée à la diversification des mécanismes actuels du "pantouflage".

AEF : Comment prévenir d'éventuels conflits d'intérêts et cas de trafic d'influence ?

Frédéric Ocqueteau : Le problème de la commission de déontologie de la fonction publique, c'est qu'elle ne peut pas effectuer de contrôle a posteriori sur les fonctionnaires autorisés à se reconvertir. En effet, lorsque l'accord de l'autorité de tutelle est donné, la personne n'est plus jamais contrôlée. Dans le domaine des professionnels de la sécurité, il est bien question, depuis quelques années, d'étendre au Cnaps la possibilité d'exercer un contrôle a priori et a posteriori sur les activités de "conseil en sûreté". Cette solution a ses soutiens et ses détracteurs.

Le ministère de la Défense, quant à lui, a mis en place depuis plus longtemps un dispositif d'accompagnement et de contrôle de la sortie de ses agents. Car chez les militaires, la reconversion est une stratégie assumée, dans la mesure où les personnels partent en retraite relativement jeunes. Par exemple, une commission de déontologie des militaires a été mise en place en 1996. En 17 ans d'activité, elle a traité pas moins de 8 549 dossiers de reconversions à la vie civile de sous-officiers, et donné 95 % d'avis favorables. Quant à l'agence Défense mobilité ([lire sur AEF](#)) et à la Mirvog (Mission retour à la vie civile des officiers généraux), elles sont capables de tracer leurs militaires et gendarmes, de suivre leurs cursus, leur déontologie et leur loyauté aux valeurs acquises. La Défense a

toujours exercé, me semble-t-il, un plus grand contrôle de ses fonctionnaires reconvertis que ne le fait le ministère de l'Intérieur qui estime n'avoir pas à s'ingérer dans ce domaine.

AEF : Ne pourrait-on pas instaurer des règles déontologiques plus strictes ?

Frédéric Ocqueteau : On pourrait instaurer une interdiction pure et simple, pour d'anciens policiers ou gendarmes, de créer des entreprises de sécurité, mais cela ne fonctionnera jamais, car non seulement cela irait contre le principe de la liberté d'entreprendre, mais les exemples que l'on a eus dans le passé n'ont jamais été très convaincants – je pense notamment aux cas des policiers reconvertis dans les agences de détectives privés sous certaines conditions de temps et d'espace.

Je crois surtout que personne n'a intérêt à instituer cette interdiction pure et simple, les intérêts publics et privés sont trop étroitement liés dans le monde de la sécurité globale, et ils l'ont toujours été. En effet, si la situation actuelle paraît plus confortable pour les entreprises, n'oublions pas qu'elle l'est également pour l'État qui, lorsqu'il doit contracter avec des entreprises privées par le biais des marchés publics, a tendance à accorder sa confiance à des professionnels préalablement moulés dans les services publics, qui parlent le même langage que les hauts fonctionnaires. Et lorsque les reconvertis de la sécurité publique échangent avec leurs anciens collègues toujours en fonction, ils leur apportent également des informations de première main sur le fonctionnement réel du monde de l'économie où ils sont plongés.

Nous parlons là d'un système d'interdépendances sociologique fort qui s'équilibre à peu près par un jeu réaliste de "gagnant-gagnant", où la morale hélas a peu à voir. Les responsables se connaissent tous, ils ont par ailleurs été socialisés au sein de réseaux communs où un système occulte et tabou de troc permanent d'informations stratégiques en circulation est très enraciné. Or, il n'y a pas de tiers arbitre suffisamment puissant et indépendant, même dans la justice, capable d'imposer une frontière étanche entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la sécurité et du renseignement.

AEF : Il n'y a donc pas grand-chose à faire pour prévenir les conflits d'intérêts dans ce domaine ?

Frédéric Ocqueteau : Il serait au moins possible d'apporter plus de transparence dans le fonctionnement des différentes commissions de déontologie dédiées. Par exemple, on pourrait exiger que leurs avis soient rendus publics et qu'elles communiquent beaucoup plus sur l'impact ou le suivi de leurs activités de contrôle. J'en parle d'expérience : pour mes recherches sur la commission de déontologie de la défense que je viens d'évoquer, j'ai mis un temps infini à obtenir des données qui sont en principe publiques, mais que personne n'était jamais allé chercher pour les analyser. D'autre part, on pourrait au moins souhaiter que les avis de ces commissions obligent les ministres de tutelle, à la Défense comme à l'Intérieur, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas simplement consultatifs.

© Frédéric Ocqueteau

- (1) Frédéric Ocqueteau a notamment publié, en 2011, "Profils et trajectoires des directeurs sûreté. Résultats d'une enquête conduite auprès de 25 entreprises" dans la revue *Sécurité et Stratégie* ([lire sur AEF](#)). L'article peut être consulté [sur le site du Cesdip](#).

4/ Colloques, journées d'études...

► Les 'Oublié-e-s' de la Mémoire

Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire

La répression des homosexuel-le-s pendant la Seconde Guerre Mondiale en France

14 octobre 2016

Mairie de Paris

Grand auditorium

Depuis une dizaine d'années, la répression des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale s'est imposée en France comme objet scientifique. Historiens, sociologues ou juristes traitent d'un thème que les militants homosexuels ont longtemps seuls porté.

Les premiers travaux visaient à établir la réalité d'une déportation de France pour motif d'homosexualité. Les recherches révèlent aujourd'hui la variété des mesures répressives prises en zone occupée, en Alsace-Moselle mais aussi sur le territoire du Reich, à l'encontre de Français dont les pratiques sexuelles étaient jugées "contre-nature", celles-ci ne conduisant pas toujours, à proprement parler, à une déportation. Autre spécificité à souligner: le cas français ne peut être correctement appréhendé sans prise en compte de sa dimension transnationale, notamment parce qu'il tire pour partie ses origines dans l'Allemagne des années 1930. Pourquoi, comment et dans quelles mesures ces personnes ont été inquiétées en raison de leur préférence sexuelle? Telle sera la première série d'interrogations auxquelles cette journée d'étude tentera de répondre.

La question du nombre de personnes visées, en particulier, a longtemps focalisé – et retient toujours en vérité – largement l'attention parce qu'elle constitue pour beaucoup d'acteurs (militants homosexuels, associations de déportés ou pouvoirs publics), un élément déterminant pour la commémoration de cette catégorie de victimes. Si la déportation pour motif d'homosexualité est officiellement reconnue en France depuis le milieu des années 2000, elle demeure toujours sujette à caution pour certains. C'est que le processus de construction mémorielle a été long, complexe, parfois hasardeux. Quelles en ont été les grandes

étapes et les figures marquantes ? Que représente aujourd'hui cette mémoire pour le milieu homosexuel ? Autant de questions qui guideront les débats durant lesquels histoire et mémoire seront fortement imbriquées.



JrEtude_depliant-pu
b_vf14sept2016-r.pdf

► Melun, Musée de la Gendarmerie

« Les Sciences du Crime »

● Colloque international

colloque international dédié à la criminalistique. Autour de Jacques Pradel, des spécialistes venus de France, de Suisse et du Canada évoqueront les domaines les plus pointus de la criminalistique.

Le 7 octobre 2016 de 14h00 à 17h30

Programme :

- Le modèle gendarmerie en criminalistique : P. Touron
- Scènes d'investigation, hier, aujourd'hui et...demain : P. Margot
- L'élaboration du renseignement criminel par la trace : F. Crispino
- La science juge au procès pénal ? : F. Daoust
- L'interprétation en criminalistique : incertitudes, probabilités, décisions : C. Sauleau
- Conclusion : la criminalistique 3.0, essai de prospective : G. Briche
- Visite de l'exposition temporaire : P. Touron

Inscriptions gratuites au 01 64 14 54 64 ou sur resa.mgn@gmail.com

● Exposition du 7 octobre 2016 au 17 avril 2017

Ponctué par l'évocation de véritables enquêtes (la German Wings, l'affaire Lætitia, l'affaire de la Josacine empoisonnée, etc.), le parcours plongera le visiteur au coeur de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) et lui permettra de découvrir le monde de la criminalistique. De la prééminence des aveux aux techniques les plus pointues telles que l'entomologie et la génétique, le visiteur se glissera dans la peau de l'enquêteur pour découvrir une science en perpétuel mouvement dédiée à la résolution du crime : les sciences forensiques.

AUTOUR DE L'EXPOSITION « Les sciences du crime »

- **Le samedi des experts**

Un samedi par mois, venez rencontrer les experts de l'IRCGN et visiter l'exposition en leur compagnie de **15h00 à 17h00** :

Samedi 19 novembre 2016

Samedi 10 décembre 2016

Samedi 14 janvier 2017

Samedi 25 février 2017

Samedi 18 mars 2017

Samedi 8 avril 2017

Tarif unique : 9.00 € (accès au musée + visite guidée de l'exposition avec l'expert).

Gratuit pour les étudiants et les – de 18 ans

- **Les ateliers pour les plus jeunes**

Les ateliers « Petits experts du musée » de 14h30 à 16h30 : les enfants se glisseront dans la peau d'un TIC (Technicien d'Identification Criminelle) de l'observation de la scène de crime au travail autour des empreintes digitales.

Dimanche 23 octobre 2016

Dimanche 27 novembre 2016

Dimanche 22 janvier 2017

Dimanche 12 mars 2017

Tarif des ateliers enfants : 6.00 €

Renseignement au 01 64 14 54 64 ou gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee

► Bordeaux les 7-9 décembre 2016

« **CORPS EN PEINE**

Manipulations, usages et traitements des corps dans la pratique pénale depuis le Moyen-Âge »

Programme et affiche :



CORPS-EN-PEINE-PROGRAMME.pdf



AFFICHE-CORPS-EN-PEINE.pdf

► **Séminaire Jean-Noël Luc**
« **Histoire de la sécurité et de ses acteurs** »



Acteurs, pratiques et représentations de la sécurité.
Gendarmes, policiers, pompiers, douaniers, soldats et société, XIXe-XXIe siècles

Pr. Jean-Noël Luc – Dr Arnaud-Dominique Houte – Université Paris-Sorbonne
Maison de la recherche (28 rue Serpente, Paris, mardi 17h-19h)

Ouvert en 2000, le séminaire de la Sorbonne poursuit deux objectifs.

- Étudier l'histoire, longtemps négligée par les chercheurs, de la Gendarmerie, une force militaire et policière originale, acteur essentiel de la sécurité et composante du système de défense.
- Élargir les travaux à la Police nationale et aux autres forces (civiles ou militaires, publiques ou privées, professionnelles ou informelles), qui contribuent à la sécurité, intérieure et extérieure, afin de participer au décloisonnement des recherches et à une meilleure compréhension de l'histoire de la sécurité, en France et à l'étranger.

27 septembre – Ouverture du séminaire : méthodologie, apports et limites de l'histoire du « Temps présent »

La Gendarmerie nationale et le choc de la modernité, de la fronde des personnels, à la fin du XX^e siècle, à l'entreprise fédératrice de modernisation du général Denis Favier en 2013 (Pr. J.-N. Luc)

4 octobre- **L'histoire des forces de l'ordre : sources, historiographie, méthodologie** (Pr. J.N Luc)

11 octobre – Quand l'histoire de la police rencontre l'histoire urbaine

Savoirs et pratiques des agents de la Lieutenance générale de police chargés de l'aménagement urbain de Paris, 1667-1790 (Nicolas Vidoni, Université Aix-Marseille)

18 octobre- Histoire du commandement

Recruter, promouvoir et maintenir l'ordre dans les casernes de la Troisième République, 1872-1914 (Dr. Mathieu Marly, agrégé de l'Université)

8 novembre – L'histoire des forces de l'ordre : sources, historiographie, méthodologie

15 novembre – La police de la circulation

Le gendarme et l'automobile : imaginaires et débats de la police routière dans le premier tiers du XX^e siècle (Dr. Arnaud-Dominique Houte)

22 novembre – La professionnalisation de la force publique

Origines et mutations d'une grande école militaire : l'École des officiers de la gendarmerie nationale (général François Alègre de la Soujeole, Inspection générale de la gendarmerie, Dr. Benoît Haberbusch, Centre de recherche de l'EOGN).

29 novembre – **L'histoire des forces de l'ordre : sources, historiographie, méthodologie** (Pr. J.-N. Luc)

6 décembre – L'étude des forces de sécurité comme observatoire de l'histoire des inégalités, des détresses et de l'engagement des services publics

Profils, motivations et polyvalence des sapeurs-pompiers de Paris au début du XXI^e siècle (Dr. Romain Pudal, chargé de recherche en sociologie, CNRS, CURAPP-ESS)

13 décembre – L'ordre public, un sujet politique

Le Parti communiste français face aux questions de maintien de l'ordre, des années 1920 aux années 1960 (Jean Vigreux, professeur d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne-Franche-Comté, UMR-CNRS)

4 janvier 2016 – L'indispensable apport de la sociologie

Trajectoires sociales et professionnelles des gendarmes et transformations de leur métier au début du XXI^e siècle (Dr. Éléonora Elguezabal, chargée de recherche en sociologie, INRA-CESAER)

► **Metis**

2bis. Groupe de recherche | METIS - Le renseignement et les sociétés démocratiques



Séminaire 2016-2017
Saison 18

Informations pratiques

Nouveaux horaires :

Toutes les séances auront lieu de 18h00 à 19h30 au 1^{er} étage du Centre d'histoire de Sciences Po (56 rue Jacob, 75006 Paris).

Serval, Barkhane & la BSS : héritages et mutations du renseignement dans la bande saharo-sahélienne

La BSS occupe une place particulière dans le renseignement français, de l'héritage de la culture « méhariste » coloniale qui a innervé la sociologie du renseignement français, jusqu'à l'actualité des enjeux sécuritaires liés à la lutte anti-djihadistes. La présente saison de METIS a pour objet d'aborder, entre perspective historique depuis la décolonisation et innovations imposées par Barkhane / Serval. La question du contrôle et du renseignement en zone Touarègue, la définition et les reconfigurations des méthodes de renseignement dans les sociétés pastorales sahéliennes, le renseignement à l'aune de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad, les renseignements militaires, criminels et douaniers dans la BSS, le renseignement politique et l'influence médiatique, toutes ces dimensions du renseignement dans cet espace saharo-sahélienne seront décryptées lors de cette saison.

Programme 2016-2017

19/09/2016 - 18:00 Séminaires

[METIS - Serval, Barkhane & la BSS - séance 1](#)

Lutte contre les jihadistes au Sahel : la guerre sans fin de la France ? Yves TROTIGNON (Risk & Co)

[En savoir plus](#)

17/10/2016 - 18:00 Séminaires

[METIS - Serval, Barkhane & la BSS - séance 2](#)

Boko Haram Professeur Christian SEIGNOBOS (IRD) et Nicolas COURTIN (Afrique contemporaine)

[En savoir plus](#)

21/11/2016 - 18:00 Séminaires

[METIS - Serval, Barkhane & la BSS - séance 3](#)

Bande sahélienne, quand la France perd le Nord Laurent BIGOT (ancien diplomate, cabinet Gaskiya)

[En savoir plus](#)

12/12/2016 - 18:00 Séminaires

[METIS - Serval, Barkhane & la BSS - séance 4](#)

L'Etat est-il un groupe armé comme les autres ? Insécurité, circulation d'information et de richesse sur des frontières fragiles du Sahel : perspectives douani...

[En savoir plus](#)

16/01/2017 - 18:00 Séminaires

[METIS - Serval, Barkhane & la BSS - séance 5](#)

Les trafics dans la BSS Commissaire Jean-Luc PEDUZZI (direction de la coopération internationale, ex ASI Nouakchott, Bamako et Dakar)

■ **PUB : le 3^e numéro de *SanG-Froid*, revue à lire par tous les amis de la police, de la justice et du renseignement, est paru :**

Pour son n°3, *Sang-froid* dégage quelques enquêtes de fort calibre

- Révélation : Le plus grand crime écologique du XX^e siècle.

- Dossier : Peut-on changer la prison ? Radicalisation, récurrence, surpopulation... les critiques sont légion à l'égard du système carcéral français. Pour tenter de remédier à cette situation, des initiatives émergent.

- Église, les abus sexuels du prêtre philosophe sur des religieuses. *Sang-froid*

publie le premier témoignage d'une des victimes du père Philippe, le fondateur de la communauté des frères de Saint-Jean.

- Enquête : la drogue française qui dope l'armée américaine.

Enfin, la section polar accueille à nouveau des invités de prestige, avec une nouvelle inédite d'Olivier Truc, une interview d'Harlan Coben et un portrait de Marin Ledun.

NB : Si vous avez raté le N°2 (été 2016) procurez le vous toutes affaires cessantes car ces tribunes et articles passionneront les amis de la police :

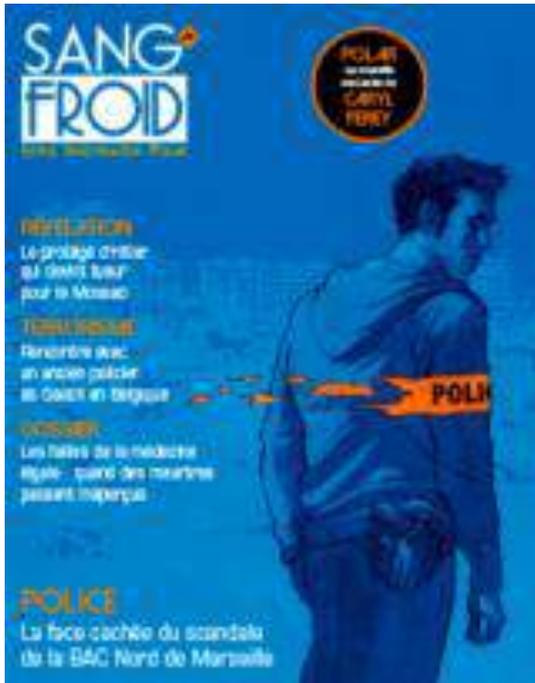
« Police gendarmerie une force unique ? »

« Rencontre avec un ancien policier de l'État islamique »

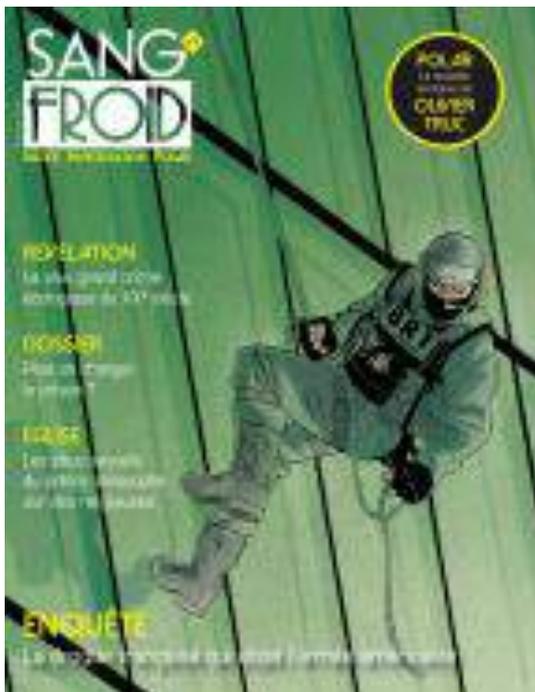
« La face cachée du scandale de la BAC nord de Marseille »

Un dossier sur les failles de la médecine légale et les meurtres et homicides qui passent inaperçus

Et puis le rappel d'une affaire bien connue des amateurs : le SS Otto Skorzeny au service du Mossad contre les savants allemands travaillant pour l'Égypte dans les années 1960...



Sang-froid n° 2



Sang-froid n° 3
Justice Investigation Polar

Haut du formulaire

En savoir plus ?
S'abonner ?
Acheter les anciens numéros ?

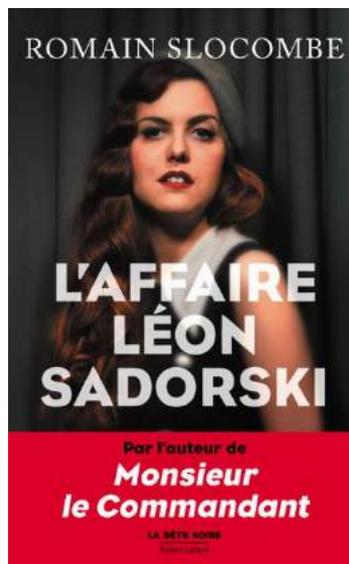
<http://www.revuesangfroid.fr/>

Bas du formulaire

Haut du formulaire

Dans le noir du roman...

Romain Slocombe, *L'Affaire Léon Sadorski*. Paris, Robert Laffont, 2016.



Éditeur :

Le pire des salauds, le meilleur des enquêteurs.

Avril 1942. Au sortir d'un hiver rigoureux, Paris prend des airs de fête malgré les tracas de l'Occupation. Pétainiste et antisémite, l'inspecteur Léon Sadorski est un flic modèle doublé d'un mari attentionné. Il fait très correctement son travail à la 3e section des Renseignements généraux, contrôle et arrête les Juifs pour les expédier à Drancy. De temps en temps, il lui arrive de donner un coup de main aux Brigades spéciales, d'intervenir contre les " terroristes ".

Mais Sadorski est brusquement arrêté par la Gestapo et transféré à Berlin, où on le jette en prison. Le but des Allemands est d'en faire leur informateur au sein de la préfecture de police... De retour à Paris, il reçoit l'ordre de retrouver son ancienne maîtresse, Thérèse Gerst,

mystérieuse agent double que la Gestapo soupçonne d'appartenir à un réseau antinazi.

J'ai découvert, glacé de dégoût, dans les années 1990, aux APP, les méfaits de l'inspecteur principal Louis Sadowski de la 5^e puis 3^e section des RG de la préfecture de police.

Chaque soir, en quittant le bâtiment du commissariat du 5^e arrondissement où se trouvaient les archives de la PP, j'avais la nausée de ce que j'avais lu : des PV innombrables sur les arrestations commises par cette brigade de voie publique des RG (sic) spécialisée dans la répression antisémite, « tapant aux papiers » dans les cafés, cinémas, stations de métro... à la recherche de juifs en infraction aux ordonnances allemandes et aux lois de Vichy « portant statut des juifs ».

En concurrence avec leurs collègues et rivaux du « Service des affaires juives » de la PJ parisienne (le service du commissaire Permillieux) et les sbires de la Police aux questions juives (devenue en novembre 1942, la Section d'enquêtes et de contrôle, la brigade Foin-Sadowski, du nom des deux IPA qui la dirigeaient, a accumulé jusqu'au début d'août 1944 les arrestations de juifs dont le seul délit était une carte d'identité non tamponnée, la fréquentation d'un lieu public, une étoile dissimulée, le non-respect des heures du couvre-feu imposé aux juifs... Devant la commission d'épuration, la vingtaine d'inspecteurs a invoqué la terreur que Sadowski faisait régner dans l'équipe, son zèle infatigable, la furie qu'il mettait dans sa traque... J'ai évoqué le personnage et ce curieux service de voie publique dans *Policiers* sous l'Occupation...

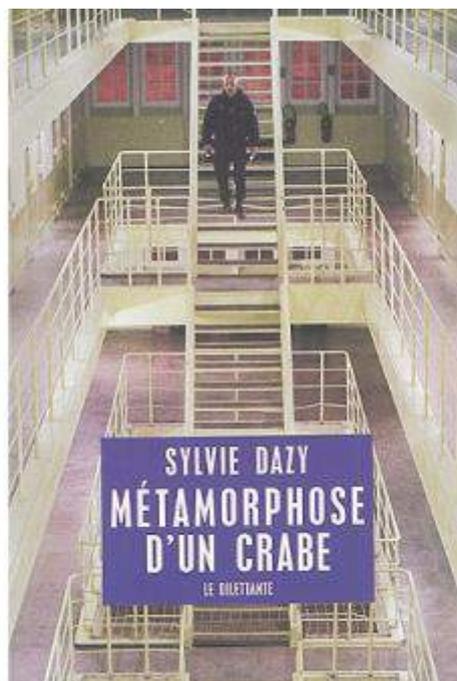
Le privilège des romanciers (cf Modiano...) est de pouvoir s'inspirer de l'Histoire, du réel... et de le modeler, de le tordre pour en faire une/des histoires. Romain Slocombe, dont j'avais signalé les livres précédents, excelle à mettre en scène archives et faits réels pour en tirer une histoire originale...

Du beau travail.

Le premier tome d'un triptyque annoncé.

Présélectionné pour le prix Goncourt.

■ Sylvie DAZY. *Metamorphose d'un crabe*, Le Dilettante, 2016.



L'auteur, longtemps éducatrice en maison d'arrêt, a mis la prison au centre de ce premier roman qui interroge la fragilité de la frontière entre le détenu et le surveillant...

La vie ignore d'un surveillant pénitentiaire
Recommandé

Editeur :

Personne n'a l'air de réaliser la bizarrerie de ce lieu qu'est la Santé au coeur de Paris, de ces murs avec dedans ces gourbis. Deux mille hommes, des suicides, des viols, de la souffrance, des remords et des rancœurs, tout un monde qui rêve aussi, ânonnant des souvenirs et des projets emmêlés, un concentré de haine et de petits garçons mal grandis qui écrivent des poèmes et réclament leur mère, l'image d'un malheur ordinaire qui tourne en rond et appelle au secours en vain. Notre malheur.

■ Daniel de Roulet, *Double, Métropolis (Métropoche)* 2006

Ce qu'il y a de bien avec le réseau informel des 2300 et quelques amis de la police, ce sont bien sûr les informations qui circulent et remontent... On est de la police ou pas ?

Parmi ces informations : les bons livres, les bons disques, les bonnes bouteilles...

Je dois à un de ces amis, la découverte d'un « roman » (en réalité une autobiographie) écrite au scalpel, qui m'a plongé dans un monde effrayant et glacé : celui des services politiques (suisse en l'occurrence) et des dégâts qu'ils peuvent causer dans une démocratie : ni la Gestapo, ni le KGB, ni la STASI, mais très bien quand même dans le genre...

Une traversée des années de plomb, du gauchisme international, des intellectuels « établis » et des phobies de tous les services de renseignement, à travers les histoires croisées de trois adolescents suisses... Un mix de *Manchette* et de du *dossier 51*... Une autobiographie, un thriller politique qui date de 1998 (*Doubles. Un rapport*, éditions Canevas) et que vous connaissez peut-être, mais pour ceux qui – comme moi – l'auraient raté, il a été réédité en poche en 2006 avec une postface passionnante sur les suites de l'histoire. Finalement mieux vaut tard que jamais... Une lecture fascinante et dérangementante, une histoire glaçante...

Présentation éditeur :

«Chez nous autres en Suisse, la guerre froide s'est terminée avec un peu de retard. Disons lors du départ définitif du chef de notre police politique. La Suisse n'est plus désormais ce pays où chacun épie chacun, où les maniaques de la surveillance mettent en fiches un habitant sur quatre. Du moins je veux le croire. La Confédération helvétique est devenue un pays comme un autre. Elle y a perdu en folklore, elle y gagne son entrée dans la mondialité. L'histoire que j'ai racontée reste comme un rapport de plus qu'on lira en souriant ou le poing dans la poche.

Il y a quelques années déjà, Daniel de Roulet, cadre dans une grande entreprise, perd son emploi et la possibilité d'en trouver un autre. Trois kilos et demi. C'est le poids du papier des fiches établies pendant plus de trente ans par diverses polices suisses qui ont enquêté sur lui sans jamais découvrir rien de bien sérieux. Chaque fois ses employeurs sont mis en garde. C'est ainsi qu'il doit quitter l'architecture, puis le journalisme et enfin l'informatique. Il n'est pas un cas isolé, des dizaines de milliers de citoyens suisses découvrent qu'ils ont été illégalement « fichés » pendant de longues années. Mais l'histoire de Daniel de Roulet est singulière car elle a fait une vraie victime. Peter Casser, procureur zurichois, son double, dont la vie sera complètement détruite. Mais que reprochait-on à Daniel de Roulet, d'avoir côtoyé un terroriste ou Fritz Zorn ? D'avoir organisé des émeutes ou de douter du système qui protège les fonds en déshérence ? Dans sa postface écrite pour cette présente édition, l'auteur admet qu'il n'a pas été un militant « jusqu'au-boutiste ». Dans un pays étouffé par sa propre guerre froide, nous n'avons été que des dissidents intermittents. » Ce texte que l'auteur nomme « rapport » en sous-titre devient un roman, fascinant, celui d'une génération se débattant dans un pays étouffant, mais c'est aussi une prenante histoire d'amour.

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus ! Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX^e siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

⇒ Ceci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire

suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La *Lettre* existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :

<http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia>

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ... Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...

jMb